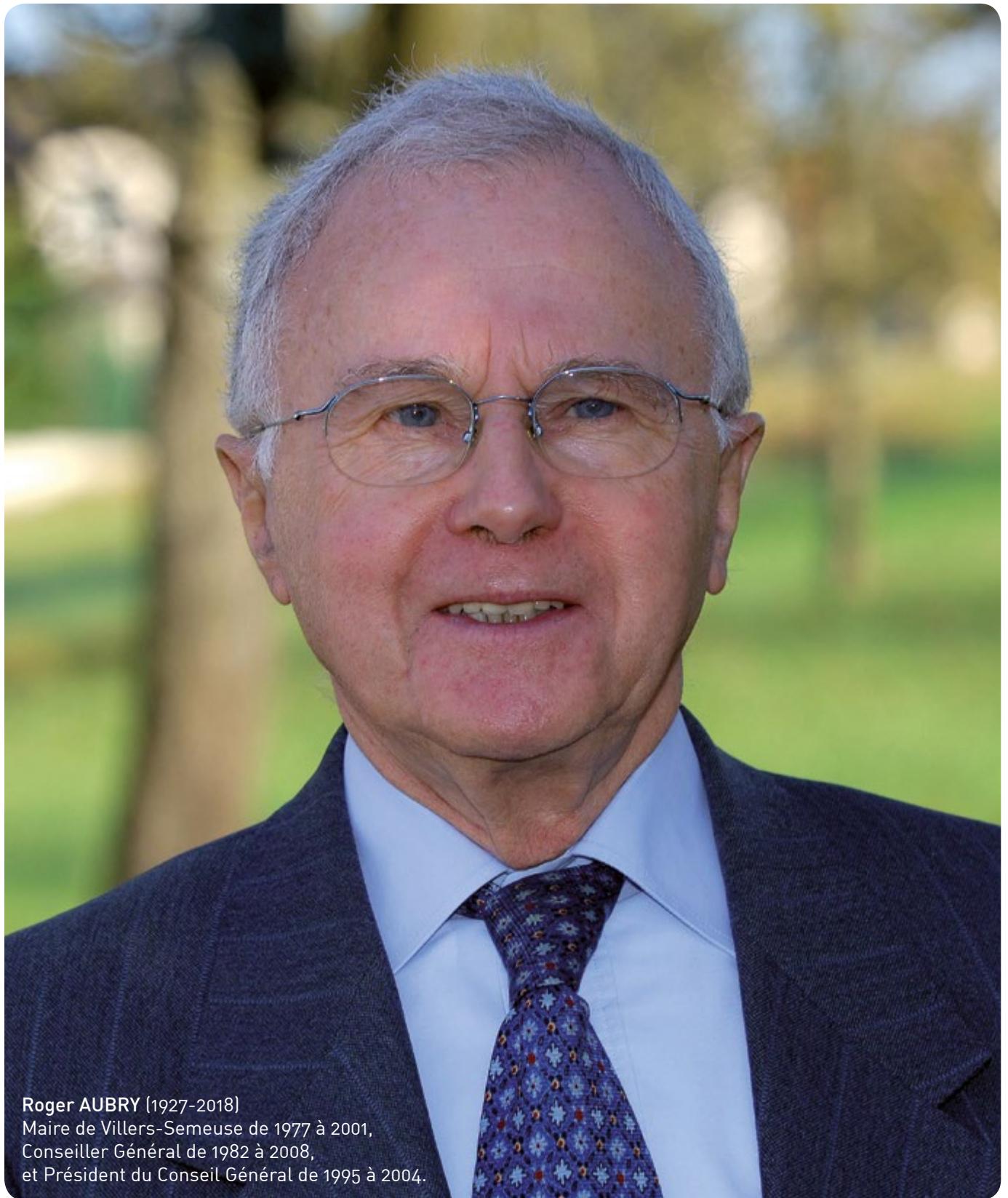


Ville de  **Villers-Semeuse**



**Roger AUBRY** (1927-2018)  
Maire de Villers-Semeuse de 1977 à 2001,  
Conseiller Général de 1982 à 2008,  
et Président du Conseil Général de 1995 à 2004.



Pièce de théâtre Politic Show, le vendredi 9 février 2018.



Thé dansant du C.C.A.S., le dimanche 18 février 2018.



51ème chargement des P'tits Bouchons d'Ardennes, le samedi 24 février 2018. Crédits photos : Michel Renaux



Bourse puériculture de Génération Nounous, le dimanche 25 février 2018.



Journée de la femme pour les élues et agents, le jeudi 8 mars 2018.



Repas de la municipalité pour les anciens, vendredi 16 mars 2018.

## PLACE DE LA MAIRIE ET PARVIS DE LA SALLE DES FÊTES





## **DE LA CAMPAGNE ARDENNAISE À LA FACULTÉ DE MÉDECINE**

Roger Aubry est né le 13 juin 1927 à La Neuville aux Tourneurs dans le canton de Signy l'Abbaye. C'est un fils d'agriculteur, il est issu d'une famille modeste. Il passe son certificat d'études à La Neuville. Après la réussite au Brevet, il devient interne dans un établissement de Valenciennes puis au collège de Maubert Fontaine. La guerre marquera ses études secondaires. En octobre 1943, il fait ses débuts de lycéen à Reims. Il gardera le souvenir du manque de nourriture, des douches froides et de la rigueur assez dure imposée dans le cadre de ses études. Il passe un premier baccalauréat en 1945 à l'âge de 18 ans puis un baccalauréat en sciences expérimentales en 1946. Il entre alors à la faculté de Pharmacie de Paris où il réussit avec brio l'ensemble du cursus pour devenir Pharmacien.

## **UN PHARMACIEN VILLERSOIS**

Roger Aubry arrive avec son épouse en décembre 1953 à Villers-Semeuse. Tout d'abord, il tient une petite officine à l'extrémité de l'avenue Jean Jaurès à l'angle de la rue Jules Lobet. Il assure lui-même les livraisons

de médicaments. Il décide très rapidement de s'installer définitivement dans la commune pour y fonder une famille. Une maison est construite et une nouvelle pharmacie attenante lui permet de s'installer alors complètement comme pharmacien à Villers-Semeuse, profession qu'il exercera jusqu'à sa retraite en 1991. Il aime particulièrement le contact avec sa clientèle et échanger avec elle. Il voit passer toute la population de la commune au cours des années.



## L'ENGAGEMENT AU SERVICE DE LA COMMUNE

Encouragé et libéré de certaines tâches professionnelles par son épouse, Roger Aubry choisit de se lancer dans la vie publique. Il devient président des parents d'élèves avant d'animer des formations de secouristes.

Aux élections de mars 1971, il est sollicité par le maire communiste de l'époque, Louis Jolly (ce dernier a été maire de Villers-Semeuse de 1946 à 1965 puis de 1971 à 1977). Roger Aubry devient conseiller municipal puis maire-adjoint. En 1977, c'est ce dernier qui prend la tête d'une liste aux élections municipales et devient Maire de Villers-Semeuse. Il sera réélu en 1983, 1989 et 1995.

Il s'agit du plus long mandat sans discontinuité de maire de l'histoire de la commune de Villers-Semeuse depuis sa création en 1828. Candidat sur la liste de Guy Ferreira en 2001, il présidera, en sa qualité de doyen d'âge, la séance d'installation du conseil municipal du samedi 17 mars 2001 en remettant symboliquement son écharpe et les clés de la ville à son successeur. Au cours de ce long mandat de 24 ans, Roger Aubry va prendre le parti de développer Villers-Semeuse. Il sait que la gestion en bon père de famille de la commune est un frein au développement car une commune qui veut se moderniser doit investir massivement. C'est pourquoi après avoir pris conscience du travail à accomplir, il se lance dans d'importants

travaux. Il privilégiera la voirie où beaucoup était à faire. C'est ensuite, la construction du collège, obtenu de haute lutte, le Cosec de Villers-Semeuse ou encore la salle des fêtes.

Aucours de ses mandats, Roger Aubry cherchera toujours à offrir le maximum d'équipements aux habitants et à améliorer le cadre de vie pour avoir les attraits d'une commune à taille humaine avec les avantages d'une ville. La confiance que lui ont portée les électeurs s'explique très simplement. Il n'a jamais caché être divers droite à ses concitoyens tout en sachant que la fonction de maire nécessite d'aller au-delà des clivages politiques, d'assurer au mieux les intérêts de la commune et des administrés.

Après 30 années en tant qu'élu, Roger Aubry décide de se retirer de la vie communale sans avoir subi de défaite aux élections municipales. Le préfet le nomme maire honoraire de la commune de Villers-Semeuse le 14 novembre 2001.



## AU CONSEIL GÉNÉRAL

En 1982, le canton de Villers-Semeuse est le 37ème et dernier canton créé dans le département des Ardennes. Roger Aubry est élu conseiller général réélu en 1988, date à laquelle il devient vice-président du conseil général, réélu au premier tour en 1993, il devient l'année suivante premier vice-président du conseil général. En 1995, il succède à Jacques Sourdille à la présidence du conseil général des Ardennes, réélu en 2001 et ce jusqu'en 2008.

« Rester actif et Ardennais avant tout » aurait pu être sa devise et il avait fait sienne la formule du philosophe Alain : « le pessimisme est d'humeur, l'optimisme est de volonté ».

En décembre 2007, après avoir présenté, une dernière fois, le budget aux élus du canton, il

mit un terme à sa vie politique avec ces quelques mots : « Je me suis efforcé de bien faire, d'assumer pleinement mes responsabilités, d'être digne de la confiance que les électeurs m'ont témoignée. Je me suis surtout efforcé de porter en toutes circonstances un regard humain sur les gens que je rencontrais, sur les problèmes que je traitais ».



## DÉCORATIONS

Roger Aubry est titulaire des insignes de Chevalier dans l'ordre des palmes académiques, chevalier de l'ordre national du mérite, médailleur d'honneur régionale, départementale et communale pour 20 années au service de la collectivité et chevalier de la légion d'honneur.

Les Villersoises et les Villersois garderont longtemps le souvenir de Roger Aubry dont le nom sera indissociablement lié à la commune de Villers-Semeuse à travers ses nombreuses réalisations, sa longévité, son implication totale dans l'ensemble de ses mandats, de son écoute et du respect dont lui témoignait l'ensemble de ses administrés quelle que soit leur tendance politique. Terminons avec les propos mêmes de Roger Aubry tenus dans L'Union du 6 mars 1995 : « Je suis pour le consensus, je suis modéré, je veux rester les mains libres, les partis sont nécessaires mais je ne ressens pas la nécessité de les rejoindre ».



Sa dernière apparition publique était celle du 11 novembre 2014 à la cérémonie officielle au monument aux morts en tant que maire honoraire, il m'a accompagné avec le souhait de passer le témoin et me donner quelques conseils éclairés. Son succès, il l'expliquera en ces termes : « s'efforcer de rester fidèle à ses convictions, d'unir plutôt que diviser, de cultiver la tolérance envers autrui. »

**Jérémy Dupuy,**  
**Maire de Villers-Semeuse**  
**Vice-Président d'Ardenne Métropole**



## ÉVÉNEMENTS

### 1ÈRE ÉDITION DE LA MARCHE GOURMANDE VILLERSOISE

Découverte, gourmandise et marche au programme le 1er juillet. La municipalité va organiser le dimanche 1er juillet la première édition de La Villersoise gourmande. Cette journée sera placée sous le signe du terroir et de la marche.

À partir de 11h00, le départ sera donné dans la cour de l'école du Plateau pour un parcours de 9 kilomètres mêlant découverte de la commune et histoire, le tout accompagné d'une pause gourmande tous les 3 kilomètres environ. Cette journée permettra de mettre en valeur le terroir ardennais tout en développant l'activité physique de tous.

Pas de chrono, pas de classement : Le tout est de prendre du plaisir en marchant à son rythme ! Assurément, Villers-Semeuse est une ville sportive... et gourmande !

Prix : 18 € (comprenant le menu, l'eau, le guide du bon marcheur), menu enfant : 10 €  
Inscription et réservation en mairie, chèque à l'ordre de VILLERS SEMEUSE ÉVÉNEMENTS.



## SPECTACLES



VENDREDI 18 MAI 2018 À 21H00  
SALLE DES FÊTES  
Réservation en mairie

SAMEDI 26 MAI 2018 À 20H30  
SALLE DES FÊTES  
Tarifs : 5€, en vente sur place

Samedi 26 Mai 2018

A 20h30

VILLERS SEMEUSE

La Crie RESTONS SCENES présente

« FOLIES »



Pièce de  
Damien AMIOT

Mise en Scène de  
Cathy WOJEEZ

Org : Ville de Villers-Semeuse

Billets : 5€, en vente sur place



Pour obtenir plus d'informations sur la ville :

 Notre page Facebook  
« Ville de Villers-Semeuse »



Notre compte Twitter et Instagram  
« @villerssemeuse »

Magazine municipal de la ville  
de Villers-Semeuse n°76

Directeur de publication :  
Jérémy Dupuy  
Conception et réalisation  
graphique : Ludivine Canon,  
Service communication  
Couverture : Roger Aubry  
Tirage : 1 800 exemplaires  
Sopiac Reprographie

Mairie  
11 rue Ferdinand Buisson  
08000 Villers-Semeuse  
Tél. : 03 24 33 77 20

## SOMMAIRE

<b>P 2</b> <b>POLAROID</b>	<b>P 8</b> <b>ENVIRONNEMENT</b>	<b>P 13</b> <b>HISTOIRE</b>
<b>P 3</b> <b>HOMMAGE</b>	<b>P 9</b> <b>ESPACES VERTS</b>	<b>P 14</b> <b>VIE ASSOCIATIVE</b>
<b>P 4</b> <b>ÉVÉNEMENTS</b>	<b>P 10</b> <b>BUDGET 2018</b>	<b>P 15</b> <b>SPORT</b>
<b>P 7</b> <b>INFORMATIONS</b>	<b>P 12</b> <b>MÉDIATHÈQUE</b>	<b>P 16</b> <b>AGENDA</b>



## AGENCE POSTALE COMMUNALE ET MAIRIE ANNEXE

L'agence postale communale a ouvert ses portes à la fin du mois d'avril dans les locaux de l'ancienne poste, fraîchement rénovée. Elle partagera les lieux avec la police municipale qui emménagera à la suite. Divers autres services y seront proposés (sac de tri, sac canin, réservation de salles...).

Horaires d'ouverture :

- Le lundi, mardi, jeudi : de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h30
- Le mercredi : de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- Le vendredi : de 8h30 à 11h00 et de 13h30 à 17h00
- Le samedi : de 10h00 à 12h00

## VOYAGE DES SENIORS - JEUDI 17 MAI 2018

La commune de Villers-Semeuse propose aux seniors de la localité son traditionnel voyage annuel. Il aura lieu le jeudi 17 mai 2018, à destination de MAROILLES.



Inscription auprès de Mme Valérie Doudoux – CCAS (*dans la limite de 50 places disponibles*)

## NETTOYAGE DE PRINTEMPS

L'arrivée des beaux jours est l'occasion d'organiser une opération « Nettoyage de Printemps » pour réaffirmer l'importance de la propreté de notre cadre vie. C'est aussi l'occasion d'une rencontre qui mobilisent les citoyens, les enfants, les élus, le conseil municipal jeunes et des agents des services techniques. Cette démarche remplace l'opération « Nettoyons la nature » mais le contexte et l'objectif poursuivis restent les mêmes.

Rendez-vous le samedi 9 juin 2018 à 9h00 à la médiathèque. Inscription auprès du service communication en mairie ou en ligne sur [www.villers-semeuse.fr](http://www.villers-semeuse.fr)



## RETRAITÉE EN 2018

Francine DARCOURT intègre la Mairie de Villers-Semeuse le 1er septembre 1986. Elle gravit successivement les divers échelons et est promue Adjoint territorial d'animation en 2007. Après 32 ans d'activités, au sein de notre commune, elle a fait valoir ses droits à la retraite en janvier 2018. Francine travaillait avec les enfants dans le cadre des activités périscolaires. Très aimée des enfants dont elle adorait s'occuper, elle compte bien dorénavant profiter d'une retraite bien méritée pour se consacrer à sa famille et à ses petits-enfants.

Nous souhaitons une longue et heureuse retraite à Francine DARCOURT.

## INFORMATIONS

### CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Les personnes désirant participer à l'édition 2018, sont invitées à remplir un bulletin d'inscription sur [www.villers-semeuse.fr](http://www.villers-semeuse.fr) ou à retirer en mairie, au plus tard le vendredi 15 juin 2018. Le jury sélectionnera les plus belles réalisations. En septembre, les lauréats seront réunis et récompensés.



### LES ÉCHOS DES QUARTIERS

4 réunions des Conseils Consultatifs de Quartier ont été programmées en ce début d'année. Elles ont réuni une centaine d'habitants pour permettre un temps régulier d'échange et de dialogue avec les élus délégués, les référents et le Directeur des Services Techniques.



Au cours du printemps, plusieurs réalisations vont voir le jour suite aux demandes et aux remarques.

### INSCRIPTIONS À L'A.L.S.H. ÉTÉ

L'A.L.S.H. de Villers-Semeuse ouvrira ses portes du lundi 9 juillet au vendredi 31 août 2018 de 9h à 17h. L'accueil en garderie sera possible de 07h30 à 09h00 ainsi que de 17h00 à 19h00.

Inscriptions en ligne :  
du lundi 7 mai 2018  
au mercredi 30 mai 2018 sur  
[www.villers-semeuse.fr](http://www.villers-semeuse.fr),  
rubrique : Jeunesse - A.L.S.H.



## ENVIRONNEMENT

### LES NUISANCES SONORES :

Un arrêté préfectoral réglemente le bruit dans les propriétés privées et prévoit que les travaux ne soient effectués que :

- de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00 les jours ouvrables,
- de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le samedi,
- de 10h00 à 12h00 le dimanche et les jours fériés.

Pour une meilleure qualité de vie, la ville de Villers-Semeuse a restreint ces dispositions en portant à 9h00 la possibilité de démarrage des appareils ou des outils bruyants.

### Le brûlage à l'air libre des déchets :

À l'intérieur des propriétés privées, le règlement sanitaire départemental (RSD) interdit de brûler dans son jardin les ordures

ménagères, papiers, cartons, plastiques, palettes, vieux pneus ou déchets industriels, mais également les déchets verts.

### ATTENTION :

Les dépôts d'ordures ou de détritus, de quelque nature que ce soit, sont interdits et passibles d'une amende pouvant atteindre 450 € !

L'occupation du domaine public :

L'exécution de travaux sur le domaine public, le stationnement de véhicules de chantier et de bennes, l'installation de palissades et d'échafaudage, le dépôt de matériaux sont soumis à autorisation préalable.



### DÉCHETS VERTS POUR LES SENIORS

Pour la 4ème année consécutive, Ardenne Métropole propose la collecte des déchets verts auprès des personnes âgées, d'au moins 75 ans, ou handicapées, titulaires d'une carte d'invalidité. Le ramassage débutera le mardi 3 avril 2018 et se terminera le vendredi 2 novembre 2018 inclus.

Les personnes souhaitant bénéficier de ce service pourront s'inscrire jusqu'au VENDREDI 27 AVRIL 2018. Après cette date, les nouvelles demandes d'inscription seront prises en compte pour l'opération 2019.

Pour les personnes déjà inscrites, les inscriptions sont reportées d'une année sur l'autre.

Pour tout renseignement : 0800 29 83 55

### DÉCHETS VERTS POUR LES VILLERSOIS

Depuis le samedi 21 avril 2018, la plateforme municipale rue Paul Bert, recueille vos déchets verts, chaque samedi,

- de 9h00 à 12h00
- de 13h30 à 17h00,

à hauteur d'1m cube par foyer.



### INFORMATION AUX HABITANTS



Le dépôt des verres dans les bennes à verres doit respecter certains horaires:

**du LUNDI au SAMEDI  
de 08H00 à 20H00**

**le DIMANCHE  
et les JOURS FÉRIÉS  
de 10H00 à 12H00**

En dehors de ces horaires, il est interdit de déposer les verres en raison des nuisances sonores occasionnées (arrêté municipal n°2018/048, affiché le 19/02/2018).

### RAPPEL:

Il est interdit de déposer des déchets à côté des containers !



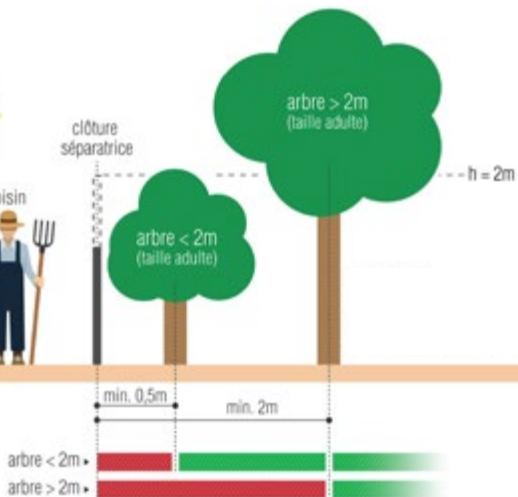
Mairie de  
Villers-Semeuse

## LA RÉGLEMENTATION RELATIVE AUX PLANTATIONS

Les haies, les buissons et les arbres des propriétés privées peuvent être source de conflit de voisinage. Ils peuvent également se révéler dangereux pour la sécurité, en particulier lorsqu'ils bordent le domaine public en diminuant la visibilité ou le passage pour tous les usagers de la route et de ses dépendances.

L'arrivée des beaux jours et la reprise de la végétation, nécessitent un rappel sur la réglementation, qu'il s'agisse des règles applicables entre deux propriétés privées ou de celles qui s'appliquent pour les propriétés riveraines des voies publiques.

### LES RÈGLES APPLICABLES ENTRE DEUX PROPRIÉTÉS PRIVÉES :



C'est l'article 671 du code civil qui fixe la distance à observer pour les plantations :

La distance est mesurée à partir du milieu du tronc de l'arbre, et la hauteur depuis le sol jusqu'au point le plus élevé de l'arbre.

En présence d'un mur :

- Mur mitoyen : la distance est mesurée à partir du milieu du mur.
- Mur appartenant au voisin : distance à partir de la face du mur qui donne chez vous.
- Mur vous appartenant : distance à partir de la face du mur orienté vers le voisin.

### OBLIGATIONS D'ENTRETIEN :

Un propriétaire peut contraindre son voisin à couper les branches d'arbre qui avancent sur sa propriété en portant le litige devant le tribunal d'instance mais il ne peut exécuter cette opération à sa place. En revanche, si ce sont des racines, des ronces ou des brindilles qui avancent sur sa propriété, il peut librement les couper. La taille doit se faire à la limite de la propriété.

### LES RÈGLES APPLICABLES AUX PROPRIÉTÉS RIVERAINES DES VOIES PUBLIQUES :

Il faut retenir principalement que les plantations ne peuvent empiéter sur le domaine public routier (Code de la voirie routière) et que l'entretien est à la charge du propriétaire riverain, dont la responsabilité est engagée en cas d'accident. Le code général des collectivités territoriales prévoit l'élagage d'office à la charge du propriétaire après mise en demeure.

En bordure d'un chemin rural ou vicinal : l'article R. 161-22 du Code rural dispose que : « Les plantations d'arbres et de haies vives peuvent être faites le long des chemins ruraux sans conditions de distance, sous réserve que soient respectées les servitudes de visibilité et les obligations d'élagage prévues à l'article R.

### RÉCUPÉRATION DES FRUITS ET FLEURS:

Les fruits et les fleurs d'un arbre qui débordent sur sa propriété ne peuvent être cueillis. Toutefois, lorsqu'ils tombent naturellement de ses branches sur sa propriété, ils peuvent être ramassés.



161-24. [...]3

Dans les virages : côté intérieur, les arbres plantés à moins de 4 m du bord ne doivent pas dépasser 3 m de hauteur, sur une longueur de 30 m de chaque côté de la courbe.

Pour un chemin départemental ou une voie communale : un retrait minimum de 0.50m à partir de l'alignement.

Aubord d'une route nationale ou départementale, les distances imposées sont :



## BUDGET 2018

Les conseillers municipaux ont approuvé le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2017, lors du Conseil Municipal du jeudi 12 avril 2018.

Lors du débat des orientations budgétaires le 22 février 2018, M. le maire a proposé les grandes lignes qui s'inscrivent dans le programme de la mandature et plus particulièrement pour 2018 :

### Budget de fonctionnement

- Pas de hausse communale de la fiscalité (même effort depuis 2014)
- Economie sur le budget de fonctionnement (baisse ciblée avec un objectif global entre 5% et 10% au global)
- Mise en place d'une comptabilité d'engagement pour une optimisation et une meilleure maîtrise des dépenses
- Présentation lors du vote du budget 2018 de la situation financière réelle des crédits consommés au 1er mars 2018.

### Budget d'investissement

- Présentation des opérations reportées (Place, terrain synthétique etc.)
- Présentation des nouveaux projets (salle des fêtes, voirie, aires de jeux)
- Objectif : 80 % des opérations doivent être engagées et/ou finalisées dans l'année

### Rappel des taux communaux :

- taxe d'habitation : 9,03 %
- taxe sur le foncier bâti : 12,17 %
- taxe sur le foncier non bâti : 32,49 %

Le budget est réparti en 2 sections :

- **Section de fonctionnement** : correspond aux dépenses de personnel, d'entretien, d'acquisition, fluides : eau, gaz, électricité... et tout ce qui concourt à l'organisation quotidienne des services rendus à la population.

Cette section est **équilibrée** en dépenses et en recettes à la somme de : 3 772 911,21 €, y compris l'autofinancement

- **Section d'investissement** : comprend les travaux qui vont accroître ou améliorer le patrimoine de la commune et contribuent à

l'amélioration du cadre de vie des administrés mais aussi aux services rendus à la population.

Cette section est **équilibrée** en dépenses et en recettes à la somme de : 5 578 003,74 €

Pour 2018, outre la poursuite des investissements engagés en 2017, tels que la rénovation complète de la place de la Mairie, la réalisation des opérations suivantes a été votée:

- **Restauration cœur de Ville** : salle des fêtes, rues avoisinantes
- **Développement culturel et sportif** : études et rénovation salle des fêtes, terrain synthétique, illuminations
- **Aménagement de rues** : rue Charles Prévost études et travaux,
- **Réfections de voirie** : bordures de trottoirs et purges
- **Cadre de vie urbain** : aires de jeux, Aménagement des Ballastières, sécurité
- **Ecoles** : mobilier des écoles
- **Economies d'énergies** : chaudière
- **Acquisitions diverses** : informatique, logiciels, mobilier bureau, véhicule électrique

Le budget 2018 a été voté à l'unanimité lors de la séance du Conseil Municipal du jeudi 12 avril.

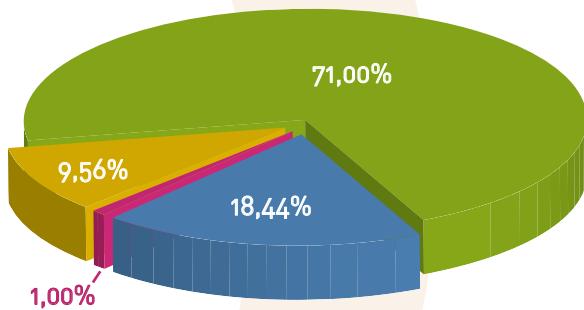
Photos : réception des travaux de l'agence postale communale, le lundi 16 avril 2018.



## BUDGET PRIMITIF D'INVESTISSEMENT

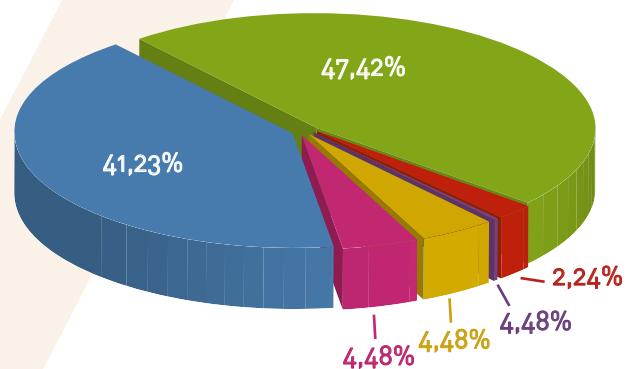
### DÉPENSES 2018

- Frais d'études, d'insertion, concessions et droits similaires 1,00%
- Terrains nus, Bâtiments, autres immeubles corporelles 9,56%
- Dépenses d'équipement 71,00%
- Emprunts 18,44%



### RECETTES 2018

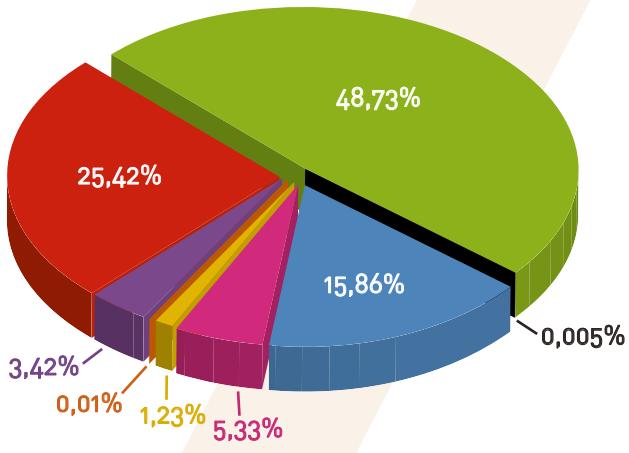
- Excédent reporté 47,42%
- FCTVA 2,24%
- Taxe d'aménagement 0,14%
- Excédent de fonctionnement 4,48%
- Subventions 4,48%
- Emprunt 41,23%



## BUDGET PRIMITIF DE FONCTIONNEMENT

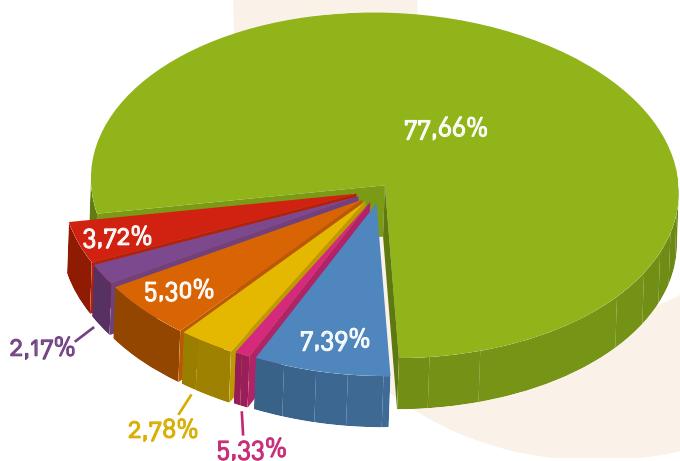
### DÉPENSES 2018

- Charges à caractère général 25,42%
- Dépenses de personnel 48,73%
- Attribution de compensation 0,01%
- Virement à la section d'investissement 15,86%
- Charges de gestion courante 5,33%
- Intérêts de la dette 1,23%
- Charges exceptionnelles 0,005%
- Autofinancement 3,42%



### RECETTES 2018

- Résultat de fonctionnement reporté 5,30%
- Atténuation de charges 2,17%
- Produits des services, du domaine et ventes diverses 3,72%
- Impôts et taxes 77,66%
- Dotations, subventions et participations 7,39%
- Autres produits de gestion courante 0,97%
- Produits exceptionnels 2,78%





## LECTURE AUTOUR DE JULES LEROUX ET BERNARD MARCOTTE

Pour clôturer le printemps des poètes, les cercles Jules Leroux et Pierre Bayle se sont réunis à la médiathèque pour une lecture collective des textes des deux poètes dans une salle avec un public nombreux, autour de deux vitrines remplies de souvenirs, textes originaux et d'ouvrages des deux écrivains ardennais.

## LA SEMAINE DE LA PETITE ENFANCE

À l'occasion de la semaine de la petite enfance du 15 au 24 mars, la médiathèque a eu le plaisir d'accueillir Corinne Dufrenoix de la Bibliothèque départementale des Ardennes, pour une rencontre autour du thème « Lire avec les tout-petits ». Au menu de ce samedi matin : des conseils et des clefs pour bien lire aux bébés et aux tout-petits. Pour continuer cette thématique, le service social du conseil départemental des Ardennes en collaboration avec la médiathèque proposait un café-rencontre sur le thème : « Bien grandir avec les écrans ». Des conseils sur l'utilisation des écrans avec les enfants ont animé ce sympathique temps d'échange sur un thème très actuel et en plein développement.



## « LIVRE, ET À DOMICILE »

## NOUVEAUTÉ

Vous ne pouvez pas vous déplacer momentanément ou durablement à la médiathèque et, pourtant, vous aimeriez continuer à lire ou bien à écouter de la musique ? Pas de souci, celle-ci peut venir à vous avec « Livre, et à domicile » ! Le nouveau projet de service proposé par la médiathèque de Villers-Semeuse.

Les publics visés sont les personnes âgées, ayant des difficultés à se déplacer, les personnes en situation de handicap ou qui sont en convalescence, suite à une opération ou une maladie.

Pour bénéficier de « ce portage de culture à domicile », il faut d'abord être adhérent à la médiathèque en s'acquittant de la cotisation annuelle de 5 euros puis prendre rendez-vous par téléphone avec la structure.

Un premier rendez-vous à domicile permettra de faire connaissance et de définir, à travers un petit questionnaire, les préférences des intéressés. Les modalités d'échange des documents empruntés seront également expliquées.



La médiathèque possède également des livres écrits en gros caractères et des livres audios pour les personnes ayant des difficultés de lecture.

## SIESTE ACOUSTIQUE

Dans le cadre du printemps des poètes 2018, une « sieste acoustique » a été proposée aux participants. Dans une ambiance tamisée et propice à la détente, des textes poétiques ont été lus sur des mélodies jouées à la guitare acoustique. Un échange a suivi cette séance autour d'un goûter pour un réveil tout en douceur.

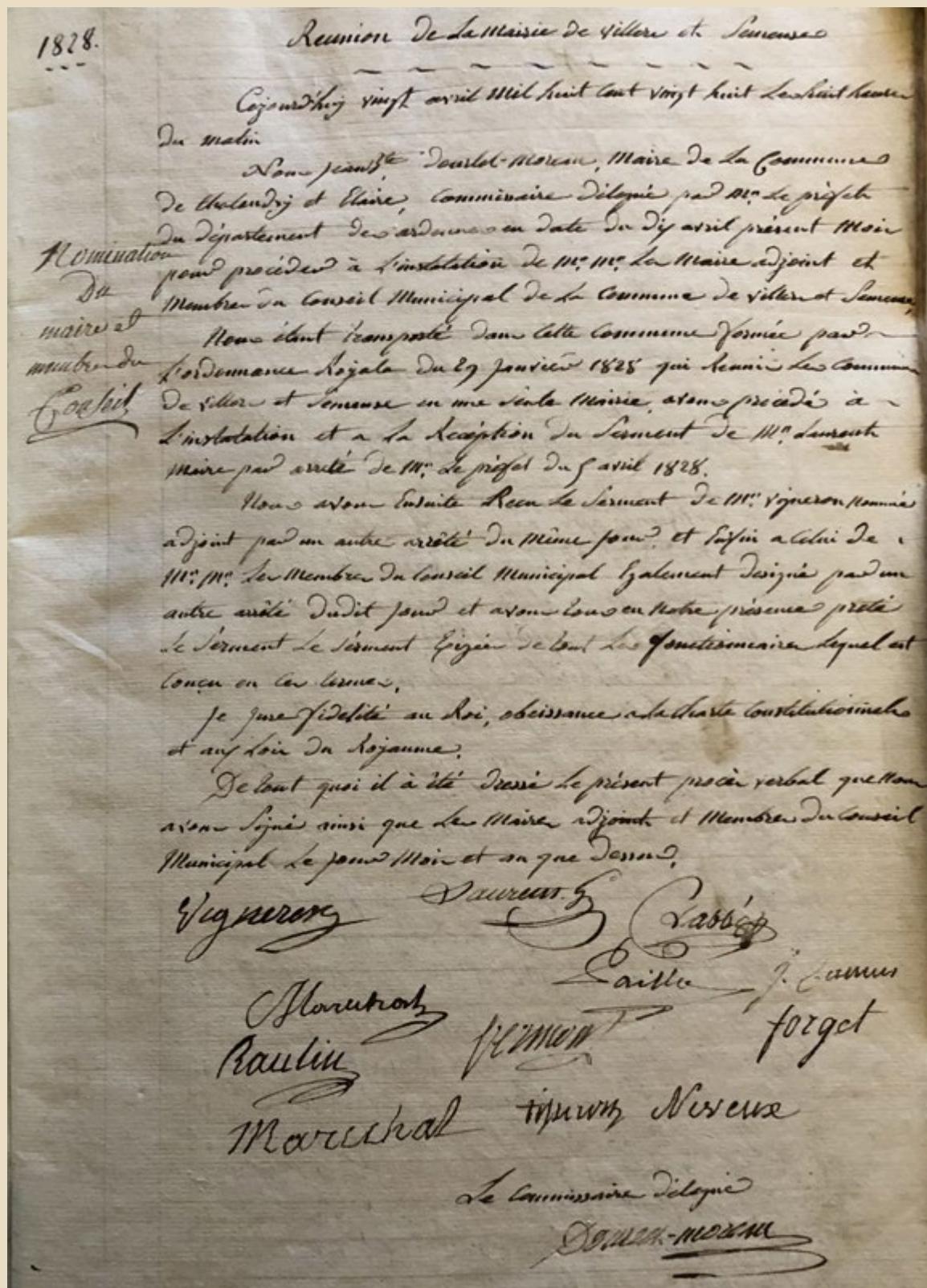
## HEURE DU CONTE CARNAVAL

Déguisés en princesses, super-héros, personnages de jeux-vidéos, ou encore en vengeurs masqués, les enfants sont venus nombreux le 17 Février dernier !

C'était au matin du 20 avril 1828, il y a 190 ans que les communes de Villers devant Mézières et Semeuse décidaient de fusionner pour ne faire plus qu'une seule et même commune. Cecasdefusionn'estpasisolépuisque42communesardennaisesnouvellesontvoirlejouren1828 des conséquences de l'ordonnance royale du 29 janvier 1828 qui incite fortement les communes à se regrouper pour des raisons essentiellement administratives.

Villers-Semeuse sera donc une commune dépassant les 330 habitants à compter de 1828. Ces informations nous sont fournies par le recensement de 1826, qui ne serait qu'une réactualisation de celui de 1821 qui donne pour la commune de Villers devant Mézières, 218 habitants et 113 habitants pour Semeuse (orthographiée Semeuze dès 1793).

À cette époque, pas d'élection, le maire est nommé par le préfet du département. À Villers devant Mézières, le Maire est Jean-Vivien Laurent depuis 1821. Il sera le premier Maire de la commune nouvelle et une rue porte son nom depuis la création d'un petit lotissement près de la rue du château. Vous trouverez ici la photographie de l'acte original et sa retranscription.



Signataires :  
 Laurent Vigneron  
 Labbé  
 Pailla  
 Camus  
 Maréchal  
 J.B Raulin  
 Vermont  
 Forget  
 Maréchal-Guyon  
 Tisseron  
 Neveux  
 Le commissaire délégué  
 Dourlet-Moreau

13

## VIE ASSOCIATIVE

### FRIPERIE SOLIDAIRE DE DYNAVILL

L'association Dyna'-vill' initie, depuis près d'un an, une action solidaire, basée sur la récupération de vêtements et de livres afin de créer une friperie solidaire ouverte à tous. Plusieurs week-ends d'ouverture ont permis aux bénévoles de montrer la qualité des vêtements ainsi que les tarifs très attractifs. Fort de cette expérience, l'association a proposé une ouverture hebdomadaire en accord avec la municipalité. Cette démarche vise à favoriser le développement de l'économie sociale et solidaire en redonnant une seconde vie à ces vêtements. Si vous souhaitez participer à la friperie solidaire, vous pouvez soit apporter vos vêtements soit venir chiner afin de compléter votre garde-robe. Par ailleurs, l'association souhaite également s'inscrire dans la solidarité en soutenant une action sociale ou humanitaire annuellement.

Pour toute information :

Association Dyna'-vill' - Maison des associations  
1 rue Jules Guesde  
Mardi de 9H à 12H et de 14 H à 17H



### 3ÈME SALON « AUX FILS DES ARDENNES » DE PIC' ET PEINT

Monsieur le Maire, son équipe municipale et les services étaient invités, le samedi 24 mars, à l'inauguration du 3ème salon "Aux fils des Ardennes" de l'association Pic et Peint. Ce salon artisanal autour de la création "fait main" rencontre toujours un grand succès auprès des ardennais et aussi des départements voisins.



*Association Broderie et Aquarelle  
Pic' & Peint  
Villers-Semeuse*

14

### CHORALE MONO-POLY-PHONY

Le jeudi 30 novembre 2017, Monsieur Le Maire et Mme Landart, première adjointe, se sont rendus au repas de fin d'année organisé par la chorale Mono-poly-phony des anciens de Villers. L'ensemble des choristes a participé à ce moment festif, clôturé par un petit concert de l'association.

**Vous voulez chanter ?** La chorale Mono poly phony des anciens de Villers vous accueille au foyer des anciens chaque vendredi de 14h30 à 16h30. M. Legros, le chef de chœur, anime cette chorale où chaque chanteur peut partager son plaisir de chanter dans la joie et la bonne humeur. Venez les rejoindre !



S'adresser à  
M. LEGROS,  
tél. : 03 24 37 78 56

### 2ÈME FORUM HANDICAP DE LA JPA

Un forum sur le thème « Handicap Vacances et loisirs » a eu lieu le 21 mars à Villers-Semeuse. Il a été organisé par la confédération départementale de la JPA en collaboration avec la municipalité et d'autres partenaires. Il s'adressait plus particulièrement aux organisateurs de centres de loisirs et d'Accueils Collectifs de Mineurs.

À cette occasion, plusieurs collectivités, dont notre commune, ont été signataires de la Charte Handicap, qui représente le premier pas vers une réelle mixité au sein des accueils collectifs et un accueil satisfaisant des enfants.



En présence d'élus et de représentants associatifs, M. le Maire a inauguré une plaque « Charte Handicap » à l'ASLH de Villers-Semeuse.



Durant la pause méridienne, un repas dans l'obscurité a permis de sensibiliser une cinquantaine de participants au handicap visuel, avec une organisation conjointe de l'association Valentin Haüy et l'association Voir Ensemble handicap visuel.

Un village associatif, ouvert à tous, a regroupé différentes associations de vacances, culturelles et d'associations œuvrant dans le domaine du handicap.

Une journée riche en échange entre professionnels, partenaires et bénévoles pour faire évoluer le regard et les pratiques sur la différence.

## PARCOURS DU CŒUR, UN NOUVEAU DÉPART



Les parcours du cœur ont, cette année, débuté à la médiathèque. La météo printanière a réuni 168 marcheurs et coureurs qui ont participé aux différents parcours organisés par la mairie sous l'égide de la Fédération Française de Cardiologie. 260,30€ ont été récoltés grâce aux donateurs en faveur de la fédération.

**SPORT**

Cette journée était aussi l'occasion d'inaugurer la nouvelle station de marche nordique des ballastières. 26 personnes ont ensuite participé à la séance de découverte. Une belle journée ensoleillée qui a permis de pratiquer le sport en douceur et dans la bonne humeur !



## LES FOULÉES VILLERSOISES #3

Un rendez-vous devenu incontournable : 3ème édition des Foulées Villersoises le jeudi 10 mai prochain. Le parcours reste le même. 3 boucles composent une course de 10 kms, labellisée FFA régional, classante et qualificative au championnat de France.

Des courses jeunes auront lieu à partir de 11h30 pour les écoles d'athlétisme filles et garçons ainsi que les poussins et benjamins.

Nouveauté cette année : la PASTA PARTY !

Un plat de pâtes à déguster pour reprendre des forces après la course, réalisé par notre partenaire villersois le « BAR LE CENTRE » au tarif de 5€, engagement au préalable.

À suivre sur notre page Facebook : « Les Foulées Villersoises ».

Inscriptions : en mairie et sur « [www.villers-semeuse.fr/événement/foulees-villersoises-3](http://www.villers-semeuse.fr/evénement/foulees-villersoises-3) ».

Informations : Elie Chamoulaud, tél. : 06 11 54 84 74



INFORMATIONS : Mairie de Villers-Semeuse, tél. : 03 24 33 77 20



ET INSCRIPTIONS : Elie Chamoulaud, tél. : 06 11 54 84 74



## LABEL « ECOLE FRANÇAISE DE CYCLISME » - ENTENTE CYCLISTE VILLERS-SEMEUSE BOULZICOURT

L'Entente Cycliste Villers-Semeuse Boulzicourt a récemment reçu de la Fédération Française de Cyclisme le label "Ecole Française de Cyclisme", mentions école de vélo (5 à 14 ans) et club compétition (5 à 18 ans). Pour marquer cet événement, une réception a eu lieu, le samedi 3 mars, en mairie de Boulzicourt en présence de leur parrain Francis MOUREY, 9 fois champion de France de Cyclo-cross.

Félicitations à ce club, seul détenteur de ce label dans l'ancienne région Champagne Ardenne !

## MAI

- Mardi 1er mai :** Kermesse des associations – Complexe Sportif Roger Marche
- Mardi 8 mai à 11h00 :** Commémoration de la victoire du 8 mai 1945 – Monument aux morts, place Jules Leroux
- Jeudi 10 mai à 10h00 :** les Foulées Villersoises #3
- Samedi 12 mai à 15h00 :** Heure du conte « Contes et légendes » avec Pascal Boillet, conteur - Médiathèque
- Samedi 12 mai à 19h00 :** Dîner dansant de l'A.S.B.T.V.-S., réservation au 06.49.33.23.74 – Salle des fêtes
- Mardi 15 à 18h00 et mercredi 23 mai à 18h00 :** ateliers de formation « Facebook », inscriptions à la Médiathèque
- Jeudi 17 mai :** voyage de la municipalité pour les seniors – Réservation et règlement auprès du CCAS en mairie
- Vendredi 18 mai à 21h00 :** théâtre « Du rififi à la morgue », réservation en mairie - Salle des fêtes
- Samedi 19 mai à 20h00 et dimanche 20 mai à 15h00 :** gala de danse Evasion – Salle des fêtes
- Mercredi 23 mai :** loto pour enfants, réservé aux élèves villersois – Salle des fêtes
- Samedi 26 mai à 20h30 :** théâtre « FOLIES » de la compagnie Restons scènes, billets sur place – Salle des fêtes
- Jeudi 31 mai à 12h00 :** repas de printemps de l'Amicale des anciens – Salle des fêtes

## JUIN

- Dimanche 3 juin :** Spectacle fête de la musique de Génération Nounous – Salle des fêtes
- Du 6 au 20 juin :** Exposition « Les dinosaures » - Médiathèque
- Vendredi 15 et samedi 16 juin :** Journées de l'achéologie, exposition de fouilles archéologiques - Médiathèque
- Samedi 16 juin :** repas dansant de Dynavill – Salle des fêtes
- Mardi 19 juin :** spectacle de l'école Semeuse – Salle des fêtes
- Mardi 19 à 18h00 et mercredi 27 juin à 18h00 :** ateliers de formation « Les bases de l'utilisation d'un ordinateur », inscriptions à la Médiathèque
- Jeudi 21 juin :** spectacle de l'école Le Plateau – Salle des fêtes
- Samedi 23 juin :** Concert-conférence « L'histoire du Métal » par Marc Dubois, sur inscription - Médiathèque
- Mardi 26 juin :** spectacle de l'école Le charme – Salle des fêtes
- Samedi 30 juin :** « Tous à la Page » - Médiathèque
- Samedi 30 juin :** concert des 150 ans de l'Harmonie SNCF de Charleville-Mézières – Salle des fêtes
- Du samedi 30 juin au 3 juillet :** fête centrale – Complexe sportif Roger Marche

## JUILLET

- Dimanche 1er juillet :** La Villersoise gourmande
- Vendredi 13 juillet :** Fête nationale – Retraite aux flambeaux et feux d'artifice – Stade Roger Marche
- Samedi 14 juillet :** Cérémonie commémorative – monument aux morts

## ZOOM SUR

### JOSÉ GARCIA, LE MULTI-COLLECTIONNEUR

Cartophile, philatéliste, numismate, placomusophile...

José Garcia est tout cela à la fois! Cet habitant de notre commune se passionne successivement depuis plus de 40 ans pour les cartes postales, les timbres, les pièces anciennes et les capsules de bouteilles de Champagne. Ce collectionneur émérite parvient à transmettre son enthousiasme et partage volontiers ses connaissances avec son entourage. Afin de se tenir informé, José Garcia travaille en étroite collaboration avec des professionnels de la région parisienne. Il est par ailleurs reconnu comme expert professionnel dans ce domaine. Il est possible de faire appel à lui pour évaluer vos petits trésors. Une passion qui demande de la place, de la rigueur et du temps... Sera-t-il tenté par une autre collection ?



*Histoire et patrimoine de Villers-Semeuse*

**Le Flizy**

Les fusillés de la Grande Guerre au fort des Ayvelles

Les inondations dans les cités Lefort

Les cités Marcel Clachet

Mais aussi...

Le Pain et le Blé  
Anecdotes des cités Lefort  
Marcel Legay - Menuisier  
Hommage aux cheminots villersois  
La Légion d'Honneur d'André Cigarme  
Le mystère du gros arbre de Semeuse

Bulletin du Cercle Historique Jules Leroux de Villers-Semeuse

7 € Avril 2018 N°14

La nouvelle édition du Flizy est sortie !

RESTEZ CONNECTÉ AVEC VILLERS-SEMEUSE



#ENGAGEPOURMVILLE  
WWW.VILLERS-SEMEUSE.FR